

Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins vétérinaires, de la SELAS SCANVET LOIRE

I. ETABLISSEMENTS CONCERNÉS:

SCAN VET LOIRE

33 cours Fauriel
42100 Saint Etienne

Établissement d'acquisition d'images médicales scanner vétérinaire pour animaux de compagnie (carnivores domestiques) et nouveaux animaux de compagnie (lapins, rongeurs, oiseaux et tortues), .

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19 h.

Les examens scanner sont réalisées exclusivement sur rendez-vous, ceux-ci sont pris par le vétérinaire traitant de l'animal auprès de la SELAS **SCAN VET LOIRE** directement sur le site internet : www.scanvetloire.fr

II EQUIPES SOIGNANTES

Les vétérinaires :

- Docteur Romane Cizeron vétérinaire associée
- Docteur Delphine Doctrinal, vétérinaire associée
- Docteur Sylvie Salacroup Laurent, vétérinaire associée
- Docteur François Salacroup Laurent, vétérinaire associé
- Docteur Estelle Jacquemoux, vétérinaire associée
- Docteur Tarek Bouzouraa, vétérinaire associé
- Docteur Jean Gabriel Filliat, vétérinaire associé
- Docteur Christophe Rabeyrin, vétérinaire associé
- Docteur Lydie Andrieu, vétérinaire associée

III PRESTATIONS PROPOSÉES : Acquisition d'image scanner vétérinaire, nécessitant la sédation du patient.

Les patients ne sont reçus qu'après avis du vétérinaire traitant de l'animal, aucun examen ne pourra être pratiqué sans la présentation du document de liaison rédigé par le vétérinaire référent. Celui-ci recevra le compte rendu ainsi que les images pertinentes par mail, après validation de lecture.

La suite des soins sera organisée par le vétérinaire traitant ayant référé son patient à la SELAS **SCAN VET LOIRE**

IV SUIVI HOSPITALISATION, PERMANENCE ET CONTINUITÉ DE SOINS

Les patients sont restitués à leur propriétaire dès la fin de la surveillance de la période de réveil consécutive à la tranquillisation nécessaire à l'acquisition d'image scanner vétérinaire.

La SELAS **SCAN VET LOIRE**, n'a pas vocation à assurer une permanence de soins, celle-ci est assurée par le vétérinaire référent.

V CONDITIONS TARIFAIRES :

Les honoraires sont fixés au 1^{er} janvier de chaque année et consultables sur simple demande

Les honoraires sont fixés en fonction de l'AMO (Actes Médical Ordinal), du temps passé à la prestation chiffrée, de l'amortissement du matériel utilisé et des charges fixes des établissements de soins. Une majoration est appliquée pour les animaux reçus en dehors des heures d'ouverture.

Les honoraires sont payés comptant en carte bleue ou en espèces. Un règlement en plusieurs mensualités peut être consenti selon les modalités prévues par l'établissement bancaire en charge des encaissements carte bleue, des frais de prise en charge dus seront alors appliqués.

Une facture sera éditée contre règlement et envoyée par courriel au propriétaire

VI LITIGES

Chaque vétérinaire consultant et intervenant au sein de la SELAS **SCAN VET LOIRE** est couvert par une responsabilité civile professionnelle. Les formalités administratives relatives à ces contrats d'assurance seront fournies sur demande.

Les responsabilités civiles professionnelles pour les vétérinaires associés et salariés de la SELAS **SCAN VET LOIRE** sont contractées auprès de

En cas de différend déontologique le conseil supérieur de l'Ordre Vétérinaire peut être saisi :

Conseil Supérieur de l'Ordre Vétérinaire Rhône Alpes Auvergne
rue Barthélémy BUYER, Lyon 04

VII RGPD << voir site de l'ordre.

La SELAS **SCAN VET LOIRE** dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.

Dans le cadre d'un suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires vétérinaires, avec votre accord.

Lors de l'identification d'un patient par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la SELALS **SCAN VET LOIRE** ont accès à ce fichier : vétérinaires et salariés non vétérinaires.

Tous les vétérinaires sont tenus au respect du secret professionnel dans les conditions établies par la loi (article R242-33 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Tous les salariés non vétérinaires sont également tenus au secret professionnel (article 17 de la Convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires du 5 juillet 1995. Etendue par arrêté du 16 janvier 1996 JORF 24 janvier 1996).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des informations vous concernant, en effectuant la demande auprès du responsable du fichier, le Dr Doctrinal Creton

VIII MEDiateur DE LA CONSOMMATION :

Conformément à l'article du L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation le médiateur dont nous relevons peut être contacter selon les coordonnées suivantes :

mediateur-conso@veterinaire.fr

Mediateur de la consommation de la profession de Vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des vétérinaires, 34 rue Bréguet 75011 Paris